



## Procès-verbal du CCAS du 9 janvier 2025

### Nombre de Conseillers

En exercice : 9

Présents : 7

Pouvoir : 0

Votants : 7

Date de Convocation du CCAS :

20 décembre 2024

Présents : Diogène BATALLA, Etienne DUVAL, Carine GRANDJEAN, Michèle GUIDO, Nathalie MAZUYER, Caroline MIRANDA et Sophie VERCHERE.

Excusés : Isabelle BONNET et Elvine LEON.

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf janvier à dix-neuf heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Fleurieux-sur-l'Arbresle se sont réunis en mairie, après convocation légale.

Caroline MIRANDA ouvre la séance, le quorum étant atteint.

### **Nomination d'un secrétaire de séance**

Nathalie MAZUYER est nommée secrétaire de séance.

### **Approbation de l'ordre du jour**

Caroline MIRANDA propose l'ordre ci-dessous :

1. nomination d'un secrétaire de séance ;
2. approbation de l'ordre du jour ;
3. approbation du procès-verbal du comité du 17 octobre 2024 ;
4. point budgétaire ;
5. signature de deux avenants avec l'Etat pour la transmission des documents budgétaires par voie dématérialisée ;
6. points sur les projets en cours :
  - a. bons pour la piscine et le cirque Médrano ;
  - b. opération des Suricates, sentinelles solidaires pour Noël ;
  - c. navette senior ;
7. nouveaux projets à venir :
  - a. festival youpitalala ;
  - b. participation du CCAS pour la micro-crèche
8. aides facultatives ;
9. questions diverses.

Les membres du conseil d'administration du CCAS approuvent cet ordre du jour à l'unanimité.

### **Approbation du procès-verbal du comité du 17 octobre 2024**

Etienne DUVAL souhaite que les noms des personnes aidées n'apparaissent pas dans le procès-verbal.

Caroline FAYE précise qu'il y a deux tomes. Les aides font parties du 2è tome, non communicables.

L'ensemble du procès-verbal est transmis uniquement aux membres du CCAS qui ont une obligation de

confidentialité.

Michèle GUIDO était absente lors de la dernière réunion du CCAS.

Elle souhaite que le compte rendu soit transmis dans les 2 semaines suivant la date de la réunion plutôt que de l'avoir avec la convocation de la réunion suivante.

Caroline MIRANDA valide ce fonctionnement. Le procès-verbal restera approuvé lors de la réunion suivante.

Etienne DUVAL souhaite que la phrase suivante soit reformulée : « *Les membres du CCAS souhaitent prendre en charge une facture, plutôt que d'octroyer un prêt à taux zéro* ».

Par

« *Les membres du CCAS évoquent l'opportunité de prendre en charge une facture, plutôt que d'octroyer un prêt à taux zéro* ».

Les membres du conseil d'administration du CCAS approuvent le procès-verbal modifié à l'unanimité.

#### **Point sur le budget 2024**

Dépenses (aides facultatives et subventions) : 7 759,98 €

Recettes (partie de la vente de concession et don) : 4 287,41 €

Résultat – 3 472,57 €

Excédent reporté 12 609,15 €

Soit un solde positif de + 9 136,58 €.

Caroline MIRANDA a souhaité que la subvention de fonctionnement ne soit pas versée par la mairie.

Les recettes issues des concessions sont exceptionnelles. En 2023, les recettes issues des concessions étaient de 2 839,57 € et en 2024, 4 187,41 €.

Pour 2025, il est envisagé de demander une subvention de 15 000 € à la mairie.

#### **2025-01 Délibération relative à la signature de deux avenants avec l'Etat pour la transmission de documents budgétaires par voie dématérialisée**

**Rapporteur** : Caroline MIRANDA

Caroline MIRANDA vice-présidente du CCAS, explique que deux avenants doivent être signés pour la transmission des actes par voie dématérialisée.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le projet d'avenant à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat, relatif à l'extension du périmètre de transmission des actes relevant de la commande publique ;

VU le projet d'avenant à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat, relatif à la transmission électronique des documents budgétaires ;

**Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration du CCAS décident à l'unanimité :**

- **D'AUTORISER** Madame la Vice-Présidente du CCAS à signer ces deux avenants ;
- **DE TRANSMETTRE** ces deux documents au représentant de l'Etat.

## Points sur les dossiers en cours 2024

### **a. bons pour la piscine et le cirque Medrano**

Les bons pour la piscine et le cirque Médrano ont été envoyés aux sept familles ayant un quotient familial inférieur à 540.

Une personne a envoyé un mail car elle estimait qu'elle aurait pu bénéficier de ces places.

Après recherches sur le logiciel de la cantine, cette personne n'apparaissait pas. En effet, les factures de ses enfants sont acquittées par une autre personne.

Carine GRANDJEAN se demande si les familles ont utilisé ces bons.

Caroline FAYE explique que les places pour la piscine ne sont pas numérotées. Il n'est donc pas possible d'avoir l'information.

Aucune des familles a transmis des remerciements.

Sophie VERCHERE estime que le quotient familial est un critère pertinent à maintenir.

Carine GRANDJEAN se demande comment aider les familles ayant des enfants non scolarisés sur la commune.

Caroline MIRANDA rappelle qu'il existe une forte probabilité que les enfants non scolarisés sur la commune soient dans des établissements privés. Le choix a été fait d'accompagner les familles ayant des enfants scolarisés sur la commune.

Diogène BATALLA explique que d'autres communes ont fait le choix d'attribuer ces places à leurs agents.

Pour la commune, il estimait plus judicieux d'attribuer ces places via le CCAS.

### **b. opération des Suricates, sentinelles solidaires pour Noël**

Caroline MIRANDA fait le bilan de l'opération de la collecte solidaire organisée en mairie pour « les Suricates » du 2 au 13 décembre. Il y a eu peu de dons. Caroline MIRANDA estime qu'il faudrait mieux communiquer en amont.

A l'échelle du département, le nombre de dons a explosé : de 50 000 dons reçus en 2023, il y en a eu plus de 200 000 en 2024.

Caroline MIRANDA a fait la connaissance de Laura VIALLY très impliquée dans les collectes solidaires sur le territoire. Elle s'occupe de la logistique pour des associations comme le secours populaire, le foyer des réfugiés sur Eveux, voire des associations sur Lyon.

Caroline MIRANDA a deux invitations pour les membres du CCAS pour assister aux remerciements du Crédit Agricole à ses partenaires, le mardi 14 janvier au siège social. Les membres du CCAS peuvent la contacter directement.

### **c. navette senior**

Etienne DUVAL s'étonne de ne pas avoir reçu la version définitive du courrier de la navette senior, avant qu'il ne soit envoyé.

Caroline MIRANDA précise que le courrier a été allégé à la suite des demandes des membres du CCAS et n'a pas transmis la version définitive aux membres du CCAS avant l'envoi aux habitants concernés.

Elle prend en compte la remarque pour la prochaine fois.

En l'absence de directeur de la MJC, Caroline MIRANDA propose de rencontrer le club de rugby pour mettre en place la navette senior.

En 2018, 4 personnes utilisaient cette navette de façon régulière.

La MJC mettait à disposition un animateur et un mini-bus, de 8h30 à 11h30 le vendredi pour un coût de 82€.

La navette récupérait les personnes à domicile pour les emmener au marché de L'Arbresle, puis à Super U et enfin au café. Cela créait du lien social. Une participation d'1 € par trajet était demandé aux utilisateurs.

Côté pratique, les habitants achetaient un carnet de 10 trajets et remettaient un ticket à l'animateur le jour J. Les habitants devaient s'inscrire au préalable afin de valider la mise en fonctionnement de la navette pour le vendredi concerné.

Les membres du CCAS estiment qu'un montant de 100 € par matinée est adapté.

Caroline MIRANDA propose aux membres du CCAS d'assister à la rencontre avec le club de rugby. Les membres du CCAS peuvent la contacter directement.

## Points sur les nouveaux projets 2025

### a. festival Youpitrallala dimanche 21 septembre

En 2023, le CCAS a financé un conte en langue des signes.

En 2024, le spectacle que le CCAS avait envisagé de financer a été annulé par les comédiens. La subvention n'a donc pas été versée.

En 2025, il est envisagé un spectacle humoristique sur la trisomie, avec une voix off jouée par un acteur trisomique (qui ne sera donc pas présent le jour du spectacle). Le coût pour une représentation est de 1 680 TTC et pour deux représentations 2 640 € TTC.

Le comité de pilotage du festival souhaite des informations sur ce qui peut être subventionné par le CCAS dans le cadre de l'inclusion. Est-ce uniquement la thématique de l'inclusion abordée au cours du spectacle ? Ou faut-il que les acteurs soient porteurs de handicap ?

Le spectacle proposé sur l'inclusion en 2025 correspond aux attentes du CCAS.

Les membres du CCAS proposent que le COPIL recherche un intervenant pour aborder le thème de la trisomie après le spectacle.

Etienne DUVAL explique que les personnes de l'AAPHTV organisent des spectacles humoristiques ou musicaux.

Carine GRANDJEAN estime que cela pourrait faire partie des animations du festival, en marge des spectacles. Elle rappelle que le festival organise des événements à destination des enfants de 0 à 12 ans.

Etienne DUVAL se renseigne sur la possibilité de faire venir un groupe de l'AAPHTV un dimanche.

Les membres du CCAS attendent une décision de principe sur une subvention octroyée pour le festival pour une représentation du spectacle sur la trisomie proposée (1700 €) et une animation d'un groupe de l'AAPHTV (frais de déplacement et catering pour un montant de 300 €).

Ces deux subventions seront proposées lors du vote du budget en avril.

### b. participation du CCAS pour la micro-crèche

Diogène BATALLA précise que la commune a choisi le gestionnaire de la micro-crèche. Il s'agit de la société Opti'Mômes, qui gère notamment les micro-crèches de Dommartin, Lentilly, Sarcey et Sourcieux-les-Mines. La réservation d'un berceau à l'année coûte 8 000 € par an. Cette réservation permettrait de flécher une place via le CCAS.

Nathalie MAZUYER propose de réserver ce berceau pour des urgences : si les parents ont besoin d'une solution de dépannage, à la suite d'un événement imprévu.

Sophie VERCHERE estime que le coût de réservation d'un berceau est peut-être élevé.

Carine GRANDJEAN explique que les assistantes maternelles ont des places disponibles et peuvent faire signer un contrat d'urgence, pour un dépannage ponctuel.

Caroline MIRANDA rappelle que le CCAS attribue des aides ponctuelles. Il serait plutôt judicieux d'aider les parents en difficulté de façon ponctuelle plutôt que pérenne, pour ne pas faire de concurrence aux assistantes maternelles.

Carine GRANDJEAN précise que le taux de natalité est en baisse. Des assistantes maternelles sont parties en retraite et celles restantes n'ont pas eu de demande particulière de garde.

Une évolution a eu lieu avec la scolarisation obligatoire des enfants à trois ans. Un enfant gardé en périscolaire prend une place chez une assistante maternelle.

Caroline MIRANDA précise que parfois, les jours disponibles des assistantes maternelles ne correspondent pas aux attentes des parents.

Caroline MIRANDA explique qu'un projet d'information des places disponibles en temps réel est en réflexion, avec la mise en place de la borne tactile à la mairie. Cela permettrait aux parents de pouvoir contacter l'assistante maternelle disponible le jour où ils en auraient besoin.

Caroline FAYE rappelle qu'en décembre 2024, la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle a élargi les missions de sa compétence « petite enfance » comme suit :

- accompagnement méthodologique, technique et financier sur le territoire communautaire des actions relatives à la Petite Enfance ayant un rayonnement sur plusieurs communes du territoire ;
- création et gestion des relais Petite Enfance ;
- autorité Organisatrice du Service Public de la Petite Enfance. A ce titre, la CCPA sera compétente :
  - o Recenser les besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles ainsi que les modes d'accueil disponibles sur leur territoire ;
  - o Informer et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents ;
  - o Soutenir la qualité des modes d'accueil du jeune enfant.

Les membres du CCAS ne souhaitent pas réserver de berceau.

### Questions diverses

#### a. Subvention atelier seniors

Maryse STAQUET a alerté la mairie en expliquant que des seniors ne venaient pas aux ateliers seniors organisés par la MJC en raison du coût de l'adhésion trop élevée (13 € adhésion MJC + 50 € adhésion annuelle pour l'activité).

Nathalie MAZUYER propose de mettre en place un échéancier de paiement.

Etienne DUVAL propose que la demande de subvention de la MJC pour l'atelier senior soit étayée avec les difficultés rencontrées et des axes d'amélioration proposées par la MJC.

#### b. Flyer ccas

Caroline MIRANDA propose de mettre à jour le flyer du CCAS.

Les membres du CCAS ont été renouvelés et certaines missions ont évolué : suppression du repas des aînés, mise en place d'une navette senior. Il faudrait reformuler les aides apportées comme suit « aide ponctuelle aux personnes (sous conditions) ».

Cette mise à jour sera sous format numérique. Les impressions seront faites au fil de l'eau en mairie. Lors du renouvellement des membres du CCAS en 2026, une impression à plus grande échelle pourra avoir lieu.

Départ de Diogène BATALLA à 21h01.

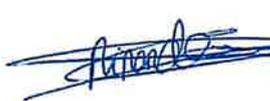
### Tome 2 – Registre des délibérations – actes non communicables

---

Prochaine réunion mardi 1<sup>er</sup> avril 2025 à 18h30

La séance est close à 22h00

La Vice-Présidente du CCAS  
Caroline MIRANDA



La secrétaire de séance,  
Nathalie MAZUYER

